

Accès au restaurant scolaire

Création de votre compte restauration TurboSelf

(A demander la semaine qui précède la rentrée scolaire, soit fin août)

→ Création du QR Code (accès au restaurant scolaire pour tous les usagers) ←

L'accès à la restauration du lycée Louis de Foix est soumis à la présentation d'un QR Code.

Afin de l'obtenir, **merci de vous connecter -à compter du 28/08/24-**

lien de connexion : <https://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=5128>

*En bas de page cliquer sur "Créer un compte" ;

*compléter toutes les lignes signalées par un astérisque rouge

Rubriques « Nom et prénom du titulaire de la carte » : mettre les nom et prénom de l'élève

*Cocher la politique de confidentialité puis cliquer sur "ENVOYER"

Vous recevrez sous 48h un mél provenant de secgestion1.ldf@ac-bordeaux.fr ayant pour objet "Identifiants d'accès à l'espace numérique de votre établissement scolaire" ; il vous permettra de finaliser la création du compte (pensez à vérifier dans les spams ou indésirables).

En cliquant sur le lien présent dans le mél, il faudra renseigner l'adresse mél puis saisir un mot de passe de votre choix constitué de 8 caractères minimum (avec majuscule(s), minuscule(s), chiffre(s) et caractère(s) spécial(aux)).

Depuis un ordinateur, sélectionner en marge à gauche "QR code" pour le générer.

Depuis un smartphone, appuyer sur les 3 lignes blanches horizontales en haut à droite de l'écran puis sur QR code.

- Pensez à faire une impression écran du QR code si vous faites la démarche sur smartphone, ou une photo ou une impression papier du QR code si vous utilisez un ordinateur.

→ Approvisionnement du compte REPAS TurboSelf ←



Le site [myturboSelf](#) est réservé à l'achat de repas hors forfait. (Ne pas l'utiliser pour régler les forfaits de demi-pension ou d'internat)

En dehors des forfaits de demi-pension et d'internat, l'accès est conditionné par l'approvisionnement préalable du compte repas, pour un montant minimum équivalent à un repas (soit 4.11€, prix du repas élève en 2024).

Sont concernés : les élèves EXTERNES, mais aussi les demi-pensionnaires 4 jours pour les repas pris occasionnellement le mercredi midi.

Attention : les élèves internes et demi-pensionnaires 5 jours n'ont pas à approvisionner leur compte. Une facture relative aux forfaits de restauration sera adressée au responsable financier de l'élève.

Pour approvisionner le compte repas en ligne par Carte bancaire : se connecter au site « myturboSelf » Aller sur mes comptes. Vous pouvez saisir : soit un nombre de repas, soit un montant.